

Réclamons l'enseignement catholique dans nos écoles

Résumé des déclarations de notre Cardinal Marc Ouellet

Nous demandons au nouveau gouvernement du Québec d'abolir la Loi 95

**«On en a vraiment ras le bol»
de la dictature de l'État vis-à-vis l'Église catholique
dit notre Cardinal Marc Ouellet**



Le Soleil, le vendredi 16 février 2007

**«Ras le bol» de la dictature
La politique d'enseignement
religieux frôle le totalitarisme
selon Mgr Ouellet**

par Alain Bouchard

Extraits du journal «Le Soleil»

Mgr Marc Ouellet se dit pour le libre choix des parents...

Le cardinal Marc Ouellet, archevêque de Québec, en a « ras le bol » — ce sont ses mots — de la dictature de l'État québécois vis-à-vis l'Église catholique.

«Placer toutes les religions sur le même pied à l'école n'est pas de la neutralité, a-t-il déclaré hier à Québec. C'est plutôt neutraliser la religion de la majorité, celle de 80 % du peuple québécois. Il n'y a que les États totalitaires qui empêchent les citoyens de choisir quoi enseigner aux enfants même dans les écoles privées.»

Le prélat de l'Église canadienne a tenu ces propos alors qu'il recevait les médias à un petit déjeuner, à l'archevêché de Québec.

«Autant l'Église a jadis été accusée de prendre trop de place au sein de l'État, a-t-il dit, autant c'est aujourd'hui l'État qui envahit les plates-bandes de l'Église.»

Monseigneur Ouellet refuse de voir le gouvernement décider de ce qui devrait être enseigné dans les écoles sur la religion catholique, comme le Québec a décidé de le faire avec sa loi 95. «Voilà que l'État s'empare de l'interprétation du phénomène religieux», dénonce-t-il.

«Nous assumons déjà le fardeau financier du patrimoine religieux, dit-il, alors qu'il est pourtant reconnu comme composante intégrante de la culture québécoise. Il y a un an et demi, Hydro-Québec a triplé nos factures d'électricité en mettant fin à ses tarifs préférentiels. Et voilà maintenant que le gouvernement vient nous dire comment la religion devrait être enseignée à l'école. On en a vraiment ras le bol!»

Libre choix

Le cardinal dit comprendre d'autant moins la laïcisation prônée par l'État, alors qu'elle n'est aucunement souhaitée par les groupes religieux autres que catholiques. Ni les musulmans, ni les juifs, ni personne d'autre, plaide-t-il, ne demandent de faire disparaître des lieux publics le crucifix et les autres symboles de la culture catholique.

...

Il soutient que l'école doit rester le lieu privilégié de la transmission des valeurs religieuses. Il estime irréaliste de croire que cette formation religieuse puisse s'organiser dans la vie civile, alors que les parents sont déjà essouffés par le style de vie moderne.

Il demande au gouvernement de prévoir des périodes de temps réservés à la formation spirituelle des enfants; de rendre optionnel le cours de culture religieuse de la réforme, tant au public qu'au privé; de suspendre l'application de la loi 95 jusqu'à la conclusion de l'étude Bouchard-Taylor sur la coexistence des religions au Québec.

Le prélat croit que Gérard Bouchard et Charles Taylor ont toute la stature et l'autorité morale voulues pour faire parfaitement le tour de la question.

Le Soleil, le vendredi, 16 février 2007

La Loi 95 prévoit, en septembre 2008, la disparition des cours d'enseignement religieux dans les écoles. Loi inacceptable pour nous catholiques, qui connaissons la valeur de la religion pour former nos enfants. Cette loi est une dictature inadmissible au Québec et partout.

**Signez et faites signer la pétition
de la dernière page,
et envoyez-la à l'adresse indiquée**

**Enseignez le catéchisme aux enfants
COMPENDIUM du Catéchisme
de l'Église catholique**

Il est essentiel d'enseigner le catéchisme à vos enfants. Tant de malheurs arrivent aujourd'hui parce que les enfants n'ont pas appris les «Commandements de Dieu» à l'école. L'instrument par excellence pour faire de vos enfants de bons chrétiens et d'honnêtes citoyens est:

Le «Compendium du Catéchisme de l'Église Catholique». Le livre de 208 pages renferme 598 questions et réponses, des illustrations en couleur d'œuvres tirées du patrimoine de l'art religieux, un appendice contenant les prières communes et les formules de la doctrine catholique et un index analytique.

On peut commander dès maintenant le Compendium du Catéchisme de l'Église catholique à «La conférence des évêques catholiques du Canada», en ligne à www.editionscecc.ca, par téléphone au 1 800 769-1147, par courriel à publi@cecc.ca ou par télécopieur à (613) 241-5090

Vous pouvez vous le procurer au bureau du journal Vers Demain. Nous avons aussi l'ancien catéchisme de la province de Québec au prix de \$4.00. Et le catéchisme pour la première Communion au prix de \$2.00, frais de poste inclus.

Les accommodements Raisonables

Ce doit être aussi pour la majorité catholique à 80%

Nous reproduisons aussi, une partie d'une autre interview de Son Eminence le Cardinal Marc Ouellet. Les paragraphes en noir sont les réponses de M. le Cardinal:

PL— Parlons maintenant du débat sur les accommodements raisonnables qui occupent une place importante au Québec depuis plusieurs semaines déjà, jusqu'à maintenant, l'Église catholique s'était peu prononcée sur le sujet. Monseigneur Marc Ouellet est avec nous pour en discuter.

Monseigneur Ouellet, bienvenue, vous avez regardé tout ce qui se dit, tout ce qui s'est fait, et vous faites une sortie ce matin, vous étiez un peu en colère ce matin, vous avez des choses à dire sur ce qui se passe au Québec, en ce moment.

MO — Moi, je suis inquiet pour l'avenir de la liberté religieuse de la majorité. On a fait des concessions dans des cas précis pour les minorités, et puis à partir de septembre 2008, les catholiques, les protestants perdent leur droit de choisir la religion à l'école.

Et ça c'est la loi 95. Il y a eu étude de cette loi, des parents qui ont dit: on aimerait que ça continue (les cours de religion). Le gouvernement dit non. Donc à partir de 2008, l'éducation religieuse, comme on l'a connue, sort des écoles.

C'est-à-dire qu'il reste quelque chose d'enseignement religieux à l'école, mais c'est quelque chose exclusivement contrôlé par l'État. Donc il n'y a plus de liberté de choix pour les parents, de choisir entre le cours de l'État, ou un cours de religion catholique ou protestante, ou d'un cours d'une autre religion.

PL — Alors vous, vous demandez de ne pas mettre en application cette loi ou d'y réfléchir davantage et de ramener ces cours pour les catholiques comme pour d'autres religions aussi.

MO — Exactement, moi je dis qu'il nous faut respecter le droit premier des parents de choisir ce qui doit être enseigné à leurs enfants au point de vue religieux. Et que l'État ne peut pas se substituer à ce droit premier des parents.

PL — Ce qu'on dit à l'école, ce qu'on dit dans les documents que j'ai vus, c'est ce que vous craignez aussi, vous en avez plein les bras à l'église, vous n'avez plus le temps d'enseigner comme avant, il y a un manque de prêtres, donc vous voulez absolument que ça retourne à l'école parce que les parents avec leur train de vie n'ont plus le temps de parler de religion, on pratique moins aussi, il y a moins de monde dans les églises.

MO—C'est-à-dire, au Québec, notre tradition depuis les origines, c'est que les connaissances religieuses sont transmises à l'école mais dans l'esprit de l'Église catholique ou protestante, il y a une protection pour cela. Et si cela ne se fait plus à l'école, il faut se réorganiser complètement en dehors de l'école. Ce qui veut dire qu'il va falloir faire les cours, inviter les fins de semaine les parents qui sont déjà surchargés avec le travail et la famille.

PL — Les parents n'auront pas le temps d'y aller à ces cours. Est-ce que vous pensez avoir une écoute du gouvernement ? Est-ce que, on l'a votée cette loi, on l'a étudiée, est-ce qu'il y a une certaine écoute en ce moment ?

MO — Il n'y a pas eu de débat sur la décision du gouvernement, il n'y a pas eu de débat. Je crois que le gouvernement devrait suspendre pour le moment l'application de la loi. Attendre les résultats de la commis-

sion Bouchard-Taylor, pour voir comment la population réagit et je crois que les catholiques et les protestants, enfin ceux qui appartiennent à des groupes religieux, ou à des églises, doivent se manifester maintenant, prendre conscience qu'ils perdent leur droit de choisir et qu'on leur impose non seulement dans les écoles publiques, mais aussi dans les écoles privées, le cours d'État sur l'éthique et la culture religieuse. Je crois que c'est une attaque à la liberté religieuse. Moi je suis en faveur du respect de la liberté religieuse.

PL — Vous dites: Il y a encore 80% de catholiques, il faut rester en place ce que nous avons instauré, mais donner au 20% des autres.

MO — C'est-à-dire, il faut améliorer ce qui existe actuellement. Actuellement, nous ne sommes pas satisfaits de la manière dont la religion catholique est enseignée à l'école. Il faut que l'Église ait un contrôle sur le contenu et sur les intervenants dans les cours qui sont donnés à l'école.

**Les enfants sont l'avenir du pays
Sans enfants, il n'y a pas de relève**

Nous voulons des députés vraiment catholiques

Qui représentent honnêtement la majorité de leurs électeurs

Pierre Lemieux, député à Ottawa



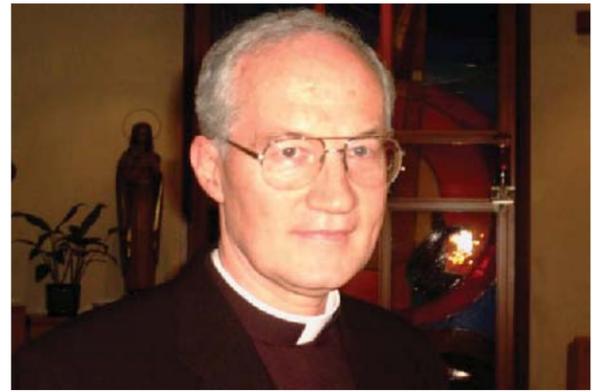
Voici le genre de député qui convient aux Canadiens français. Quelques mots de son discours à la Chambre des Communes en faveur du mariage traditionnel, de la famille et du droit des enfants.

«Je suis catholique romain. Dans sa sagesse l'Église nous enseigne ce qui suit: «La communauté profonde de vie et d'amour que forme le couple a été fondée et dotée de ses lois propres par le Créateur. Dieu lui-même est l'auteur du mariage.

«Si Dieu lui-même est vraiment l'auteur du mariage, soyons prêts à rendre des comptes de nos actes devant lui, car nous finirons tous par nous trouver devant lui un jour.

«Je conclus mon discours par ceci: «Dieu tout-puissant, protecteur des familles, guide-nous dans nos efforts pour défendre le saint sacrement du mariage en tant qu'union d'un homme et d'une femme. Je vous le demande au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen»

Interview du Cardinal Ouellet. à TVA
par Paul Larocque, 12 février 2007

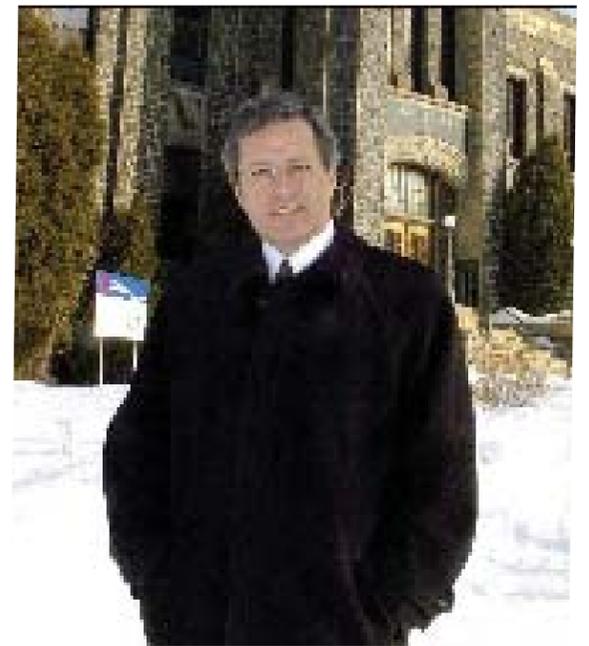


Résumé

PL — Donc vous demandez votre arrangement raisonnable ?

Card. Je demande un accommodement ou un arrangement pour la majorité. On a donné des accommodements raisonnables à des minorités ou à des individus alors il faut que la majorité, il y a encore 80% ou plus de 80% de la population qui est encore soit catholique soit protestant, je crois qu'on doit tenir compte de cette majorité quand on prend des décisions législatives pour la transmission des valeurs et d'une culture. Notre tradition a été constitué par deux piliers, la culture française et la foi catholique. Je crois que si l'on supprime un de ces deux piliers, eh bien! on n'a pas d'avenir, ça c'est mon diagnostic sur la société québécoise. Si la foi catholique ne conserve pas ses institutions et ses moyens de transmission, je crois que nous mettons en danger l'avenir de notre culture en Amérique du nord.

Jean Tremblay
Maire de Ville Saguenay

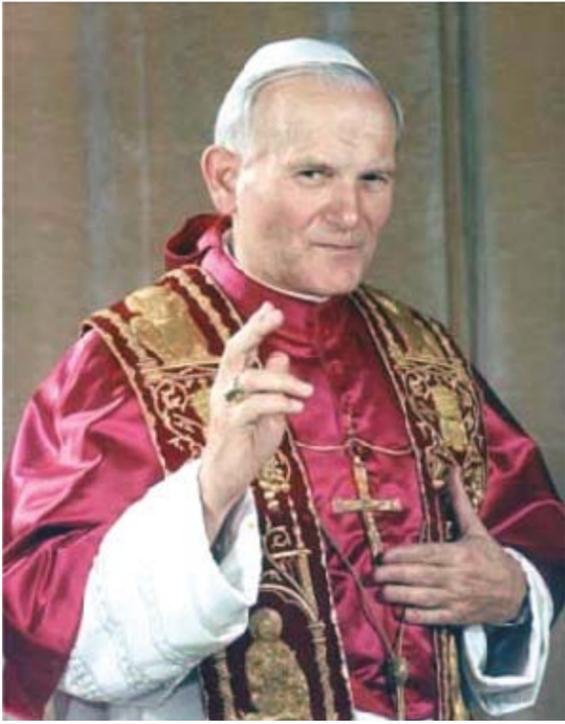


De son côté le maire de Ville Saguenay, Jean Tremblay continuera à dire la prière au commencement des assemblées du Conseil de ville, malgré les pressions qu'exercent contre lui des gens de mouvements marxistes qui ont entrepris de déchristianiser notre Québec, nos institutions et nos enfants. Le journal «Progrès-dimanche» nous rapporte ce qui suit du Maire Jean Tremblay:

Le maire Tremblay a vanté les mérites de la foi catholique. «Il existe, dit-il, de plus en plus de problèmes dans la société et je crois que le retour aux valeurs passe par la foi catholique. La foi catholique a contribué à mettre au monde les Canadiens français. Il faut y retourner. ... Je vais réciter la prière à haute voix avant les assemblées publiques.»

Oui, monsieur le Maire, nous vous appuyons. Nous voulons Dieu dans nos parlements, nous voulons Dieu dans nos mairies, nous voulons Dieu dans nos écoles, nous voulons Dieu dans nos familles, toute la terre est au Seigneur !

S.S. Jean-Paul II explique aux évêques l'école catholique



Le 29 février 1988, lors d'un discours adressé aux évêques de la province ecclésiastique anglaise de Westminster, à l'occasion de leur visite "ad limina", à Rome, Notre Saint-Père le Pape a abordé la question de l'école catholique, après avoir salué chaleureusement les évêques et fait allusion à la vie ecclésiale. Nous publions la traduction des paroles du Souverain Pontife que nous avons tirée du journal hebdomadaire du Vatican "L'Osservatore Romano", 22 mars 1988, concernant l'éducation catholique. Les sous-titres ont été ajoutés par Vers Demain.

De Jean-Paul II:

L'éducation catholique et particulièrement les écoles catholiques constituent une part importante de cette vie ecclésiale. Je sais que l'intérêt pour l'éducation a toujours caractérisé la vie de l'Eglise dans votre Province ecclésiastique et, à vrai dire, dans tout votre pays. Dans sa Déclaration sur l'Education chrétienne, le Concile Vatican II lui-même fait état du premier Concile provincial de Westminster, qui eut lieu en 1852 (cf. Gravissimum Educationis, note 25).

Les parents, premiers responsables

Comme l'enseigne le Concile Vatican II, les premiers responsables de l'éducation des enfants sont et restent les parents. L'éducation commence au foyer domestique où la vie familiale est appelée à communiquer les vertus sociales et à enseigner l'amour de Dieu et du prochain. Le Concile reconnaît en même temps que les parents ont clairement besoin de l'aide de la société dans son ensemble afin de satisfaire à leur responsabilité d'éduquer les enfants. L'Eglise, quant à elle, a toujours fourni cette aide aux parents de manière que la vie du fidèle puisse être, dès ses premières années, inspirée par l'esprit du Christ.

L'Eglise est fermement convaincue qu'une éducation, pour être complète, doit nécessairement comprendre une dimension religieuse. Si la religion est négligée ou mise à l'écart dans le processus éducatif qui forme le cœur et l'âme d'une nation, alors une morale vraiment digne ne saurait survivre; la justice et la paix ne sauraient durer.

C'est pour cette raison que l'Eglise est convaincue qu'en pourvoyant à l'éducation catholique "elle aide à promouvoir la perfection complète de la personne humaine en vue du bien même de la société terrestre et de la construction du monde qui doit recevoir une figure plus humaine" (Gravissimum Educationis, 3).

"Le but des écoles catholiques est de créer une atmosphère animée d'un esprit évangélique de liberté et de charité, d'aider les adolescents à développer leur personnalité en faisant croître cette créature nouvelle qu'ils sont devenus par le baptême; et enfin, d'ordonner toute la culture humaine à l'annonce du salut pour éclairer par la foi, la connaissance que les élèves acquièrent du monde, de la vie et de l'homme". (Gravissimum Educationis, 8). Ces buts ne peuvent être réalisés que par un témoignage vivant de la foi catholique de la part des parents, des enseignants, des prêtres et religieux et de tous ceux qui sont associés à l'école catholique."

L'école catholique Droit et devoir des évêques

Alors que la fonction éducatrice prend des formes diverses, l'école catholique a une importance exceptionnelle dans la mission de l'Eglise. C'est pourquoi les évêques diocésains ont particulièrement le droit et le devoir responsable de surveiller et d'inspecter les écoles catholiques de leur territoire et de donner toutes les directives concernant la réglementation générale de ces écoles (cf. Code de Droit Canonique 806).

Au moment où une révision radicale du système d'éducation est prise en considération dans votre pays et où les écoles catholiques se fixent de nouveaux défis, je vous félicite pour le "leadership" que vous vous efforcez d'exercer et pour les efforts inlassables et prudents que vous accomplissez, non seulement pour que survivent les écoles catholiques mais aussi pour qu'elles se développent et fleurissent conformément aux principes de l'éducation catholique énoncés par le Concile et conservés dans l'histoire de l'éducation catholique dans votre pays.

Sous la direction des évêques

Aujourd'hui les défis sont nombreux et requièrent une coopération tant au sein de la société qu'entre la société et l'Eglise, et dans l'Eglise elle-même en vue du bien commun. Les écoles catholiques en particulier sont affectées par le changement des circonstances qui a une influence, tant sur leurs ressources humaines que financières. En cette période, l'éducation catholique de votre pays, vos Eglises locales se trouvent engagées dans une réorganisation qui entraîne bon nombre de fermetures, de fusions, de déplacements. Il est compréhensible que les parents commencent à être anxieux au sujet de leurs enfants et que l'anxiété se propage également parmi les professeurs qui craignent pour leur situation et leurs projets futurs.

Il est donc essentiel que les évêques prennent en main avec autorité la direction de cette phase de réorganisation, afin d'assurer l'éducation catholique au plus grand nombre possible de jeunes membres de l'Eglise et afin de garantir la justice et la sagesse dans la situation et la gestion des écoles et la nomination des professeurs. Tous ceux qui se trouvent engagés à quelque titre que ce soit au service des écoles catholiques doivent coopérer sous la direction des évêques afin que ces écoles puissent accomplir leur mission aussi bien aujourd'hui qu'à l'avenir. Pour de nombreuses personnes cela signifie sacrifier des préférences personnelles au profit du bien commun.

N'épargnez aucun sacrifice

Quand il s'agit de prendre de difficiles décisions concernant les ressources humaines et matérielles, il est également nécessaire de se remettre en mémoire les paroles de Gravissi-

mum Educationis: "Ce saint Concile exhorte avec force les pasteurs et tous les fidèles à n'épargner aucun sacrifice... pour subvenir aux besoins de ceux qui sont dépourvus des biens de ce monde... ou qui sont étrangers au don de la foi" (n. 9). Cet intérêt particulier a une importance fondamentale pour permettre à l'Eglise de remplir sa mission de promouvoir une société bien plus juste. Et ceci est fondamental également pour la réalisation de sa mission d'évangélisation.

Sauvegarder le caractère catholique

Les évêques exercent leur "leadership" non seulement en assurant l'existence d'un nombre suffisant d'écoles et leur juste distribution, mais aussi en faisant connaître le plus possible la nature et l'importance de ces écoles. Ils doivent également sauvegarder leur caractère catholique et ne jamais manquer de promouvoir et contrôler l'enseignement spécifiquement religieux qui leur incombe par nature.

Le progrès satisfaisant des écoles catholiques requiert aussi que les parents, les professeurs, les prêtres, les religieux et tous ceux qui se trouvent engagés dans le mouvement des écoles catholiques soient informés sur les faits nouveaux en matière de législation civile. Je vous félicite pour les nombreuses initiatives que vous avez prises à cet égard, spécialement par l'intermédiaire de vos commissions scolaires diocésaines. L'engagement à poursuivre la formation ne doit pas se limiter simplement à l'étude et à l'application de développements communs à toutes les écoles. Il faut également y comprendre l'étude et l'application de ce qui est distinctement catholique dans l'effort d'éducation de l'Eglise.

Dans une société pluraliste, les institutions catholiques doivent s'efforcer d'apporter une contribution qui soit clairement visible et reconnaissable comme catholique.

Instituteurs spécifiquement catholiques

Afin de remplir leur rôle crucial dans la réalisation de ces buts, les enseignants catholiques ont besoin de l'appui et des encouragements de leur Evêque, et pas seulement pour perfectionner leurs connaissances et leurs qualités professionnelles. Des relations doivent être encouragées afin de promouvoir la meilleure compréhension chez les instituteurs de ce qu'est l'éducation catholique. Il faut également leur assurer des soins pastoraux appropriés et perfectionner leur connaissance de la foi. Il est essentiel d'assurer leur formation et à cet effet les "Collèges d'Education" ont à jouer un rôle d'importance capitale pour former non seulement des instituteurs capables mais aussi des instituteurs spécifiquement catholiques. Il est également très important de trouver des moyens qui permettent de compléter la formation de ceux qui proviennent des universités,

(suite en page 4)

L'école catholique

(suite de la page 3)

afin qu'ils puissent être de véritables "professeurs catholiques".

Je veux également vous encourager à promouvoir la vocation de professeurs catholiques et à la recommander à la jeunesse au cours des importantes années où ils font le choix d'une carrière.

L'éducation religieuse Le coeur du programme central

De toutes manières le choix de l'École catholique se révèle excellent non seulement dans le programme des études régulières et dans le réseau des relations qui les constitue, mais avant tout comme communauté de foi.

L'éducation religieuse est bien plus qu'un simple sujet dans le programme. Dans les écoles catholiques il est le coeur du programme central. On ne saurait admettre que l'éducation religieuse ne soit autre chose qu'un simple vernis superficiel. Car, comme nous le rappelle le Concile, le but des écoles catholiques est de "créer une atmosphère animée d'un esprit évangélique de liberté et de charité, d'aider les adolescents à développer leur personnalité en faisant croître cette créature nouvelle qu'ils sont devenus par le baptême; et enfin, d'ordonner toute la culture humaine à l'annonce du salut pour éclairer par la foi la connaissance que les élèves acquièrent du monde, de la vie et de l'homme" (cf. Gravissimum Educationis, 8). Ces buts ne peuvent être réalisés que par un témoignage vivant de la foi catholique de la part des parents, des enseignants, des prêtres et religieux et de tous ceux qui sont associés à l'école catholique.

Chers Frères, les Ecoles Catholiques prospèrent plus intensément quand il existe une bonne et sainte association entre le foyer familial et la paroisse, entre les parents et les instituteurs, entre les autorités ecclésiastiques et civiles, entre tous ceux qui se trouvent engagés dans la gestion des écoles individuelles. Je me joins à vous et à vos populations pour rendre grâce au Dieu Tout-Puissant pour tout ce qui a été réalisé pour l'éducation catholique dans votre pays et je demande l'aide divine pour guider les initiatives des écoles catholiques à l'avenir.

Avec une fraternelle affection en Notre-Seigneur Jésus-Christ, je vous donne ma Bénédiction Apostolique à vous et à tous les fidèles de vos diocèses.

Jean-Paul II

Vers Demain publié en 4 langues

Saviez-vous que le journal Vers Demain est publié en 4 langues: français, anglais, espagnol et polonais? Si vous connaissez quelqu'un qui peut lire une de ces langues, n'hésitez pas à l'abonner, ou abonnez-vous vous-même, pour améliorer vos connaissances linguistiques! Le prix est le même pour chacune des quatre éditions: 20 \$ pour 4 ans.



Choisissez l'édition: français anglais espagnol polonais

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROVINCE _____ PAYS _____

CODE POSTAL _____ TÉLÉPHONE _____

Envoyez avec votre chèque ou mandat-poste à l'adresse ci-dessous:

Transmettre la foi aux jeunes



Nous puisons ce qui suit dans ZENIT, Agence d'information - Le monde vu de Rome.

Benoît XVI rencontre le clergé de Rome: transmettre la foi aux jeunes:

ROME, Mercredi 28 février 2007 (ZENIT.org) – Le jeudi 22 février, le pape Benoît XVI a rencontré le clergé du diocèse de Rome au Vatican. La rencontre s'est déroulée sous forme d'entretien. Voici une synthèse de la deuxième question posée au pape, qui porte sur la pastorale des jeunes, et la réponse de Benoît XVI:

Don Maurizio Secondo Mirilli, vicaire paroissial de «Santa Bernadette Soubirous» et attaché au service pour la pastorale des jeunes du diocèse, a souligné la tâche difficile qui est celle des prêtres dans la mission de former à la foi les nouvelles générations. Don Maurizio a demandé au pape une parole d'orientation et de conduite sur la manière de transmettre aux jeunes la joie de la foi chrétienne, en particulier face aux défis culturels d'aujourd'hui, et il l'a prié d'indiquer les thématiques sur lesquelles investir le plus d'énergies pour aider les jeunes garçons et filles à rencontrer concrètement le Christ.

Extraits de la réponse du Saint-Père

Benoît XVI: Merci pour le travail que vous accomplissez pour les adolescents. Nous savons que la jeunesse doit être réellement une priorité de notre travail pastoral, parce qu'elle vit dans un monde éloigné de Dieu. Et il est très difficile de trouver dans notre contexte culturel la rencontre avec le Christ, la vie chrétienne, la vie de la foi. Les jeunes ont besoin d'un profond accompagnement pour pouvoir réellement trouver ce chemin.

... Je me souviens d'un élément autobiographique dans les écrits de saint Cyprien. J'ai vécu dans ce monde qui est le nôtre – écrit-il – totalement éloigné de Dieu, parce que les divinités étaient mortes et Dieu n'était pas visible. Et en voyant les

chrétiens j'ai pensé: c'est une vie impossible, il ne peut en être ainsi dans notre monde! Mais par la suite, en rencontrant plusieurs d'entre eux, en entrant dans leur compagnie, en me laissant guider dans le catéchuménat, sur ce chemin de conversion vers Dieu, peu à peu j'ai compris: cela est possible! Et à présent, je suis heureux d'avoir trouvé la vie. J'ai compris que l'autre vie n'était pas la vie, et en vérité – confesse-t-il – je savais déjà auparavant que cela n'était pas la vraie vie.

... Je me souviens d'un conseil que Pascal donnait à un ami non croyant. Il lui disait:

essaie donc de faire les choses que fait un croyant, et ensuite, grâce à cette expérience, tu constateras que tout cela est logique et vrai.

... Ainsi nous apprenons réellement l'amour pour le prochain et la vie chrétienne, qui implique cette persévérance d'aller de l'avant.

Quant aux grands thèmes, je dirais qu'il est important de connaître Dieu. Le thème de «Dieu» est essentiel. Saint Paul dit dans l'Épître aux Ephésiens: «Rappelez-vous qu'en ce temps-là vous étiez sans Christ... n'ayant ni espérance ni Dieu en ce monde. Or voici à présent que dans le Christ Jésus, vous qui jadis étiez loin, vous êtes devenus proches» (Ep 2, 12-13). Ainsi la vie a un sens qui me guide également dans les difficultés. Il faut donc revenir à Dieu Créateur, au Dieu qui est la raison créatrice, puis trouver le Christ, qui est le Visage vivant de Dieu. Disons qu'il y a ici une réciprocité. D'une part la rencontre avec Jésus, avec cette figure humaine, historique, réelle, m'aide à connaître peu à peu Dieu; et d'autre part, connaître Dieu m'aide à comprendre la grandeur du mystère du Christ, qui est le Visage de Dieu. C'est uniquement si nous réussissons à comprendre que Jésus n'est pas un grand prophète, l'une des personnalités religieuses du monde, mais le Visage de Dieu, qu'il est Dieu, qu'alors nous avons découvert la grandeur du Christ et nous avons trouvé qui est Dieu. Dieu n'est pas seulement une ombre lointaine, la «Cause première», mais il a un Visage: c'est le Visage de la miséricorde, le Visage du pardon et de l'amour, le Visage de la rencontre avec nous. Ces deux thèmes s'interpénètrent donc et ils doivent toujours aller ensemble.

Puis, naturellement, nous devons comprendre que l'Eglise est la grande compagne du chemin sur lequel nous sommes. En elle, la Parole de Dieu demeure vivante et le Christ n'est pas seulement une figure du passé, mais Il est présent. Ainsi, nous devons redécouvrir la vie sacramentelle, le pardon sacramentel, l'Eucharistie, le Baptême comme nouvelle naissance. Saint Ambroise, lors de la Nuit pascale, lors de la dernière catéchèse mystagogique, a dit: Jusqu'à présent, nous avons parlé des choses morales, à présent c'est le moment de parler du Mystère. Il avait offert un guide à l'expérience morale, naturellement à la lumière de Dieu, qui s'ouvre ensuite au Mystère. Je pense qu'aujourd'hui ces deux choses doivent aller de pair: un chemin avec Jésus qui découvre toujours davantage la profondeur de son Mystère. Ainsi l'on apprend à vivre de manière chrétienne, on apprend la grandeur du pardon et la grandeur du Seigneur qui se donne à nous dans l'Eucharistie.

Sur ce chemin, naturellement, les saints nous accompagnent. Ceux-ci, même avec de très nombreux problèmes, ont vécu et ont été les «interprétations» vraies et vivantes de l'Écriture Sainte. Chacun a son saint, duquel il peut apprendre ce que signifie vivre en chrétien. Ce sont notamment les saints de notre temps. Et puis naturellement, il y a toujours Marie, qui demeure la Mère de la Parole. Redécouvrir Marie nous aide à aller de l'avant en chrétiens et à connaître le Fils.

Benoît XVI

Les droits des parents sont bafoués par la Loi 95

Il ne sera plus permis d'enseigner la Foi catholique dans les écoles du Québec

Dans «*Famille Québec*», 7400, Boul. St-Laurent, suite 406, Montréal M2R 2Y1, journal de l'Association des parents catholiques du Québec, édition Hiver 2006-2007, nous puisons de larges extraits du fameux article préparé par Mme Jean Morse Chevrier, présidente de l'Association, des commentaires recueillis par l'APCQ, suite au questionnaire émis par le Comité des affaires religieuses sur la version préliminaire du programme d'éthique et culture religieuse:

par Association des parents catholiques

Jean-Marc Fournier, ministre de l'Éducation, sports et loisir, a mandaté le Comité sur les affaires religieuses d'obtenir l'avis de divers groupes religieux sur la version préliminaire du programme d'Éthique et culture religieuse à l'automne 2006. Ce programme obligatoire doit être implanté dans toutes les classes du Québec dès septembre 2008.

Voici un résumé des positions énoncées par la très grande majorité des parents consultés par l'Association des parents catholiques du Québec sur la version préliminaire du programme Éthique et culture religieuse.

Application du programme:

Son caractère obligatoire

L'ensemble des parents s'opposent au caractère obligatoire du programme et à la perte d'options pour les parents et les élèves. Le programme d'Éthique et culture religieuse ne respecte pas la liberté de conscience de religion des parents et des élèves, selon eux. Les parents ne pourront pas exprimer leur préférence pour leur enfant par la voie de l'option entre ce programme et le programme d'enseignement religieux et moral catholique. Or le parent a le droit et le devoir de s'assurer que les croyances et les valeurs que l'enfant reçoit sont compatibles avec celles de sa famille et de sa foi. Si le ministre a le mandat d'instruire, les parents ont le devoir d'éduquer. Ce programme interfère avec le rôle du parent comme premier éducateur de ses enfants.

Plusieurs parents ont suggéré que des accommodements soient mis en place pour respecter les droits démocratiques des parents et des élèves face à l'aspect obligatoire de ce programme...

... L'élève du primaire et du début du secondaire n'a ni la maturité ni le bagage d'expérience nécessaires pour faire un choix éclairé sur les questions complexes et religieuses qui soulèvent les préoccupations d'ordre existentiel. Imposer ce programme aux élèves du primaire et du début du secondaire contribuerait à leur enlever tous repères et leur sens d'appartenance religieuse, à un moment où ils sont les plus vulnérables.

L'omission de la religion catholique Dans les contenus du programme

Les parents trouvent inacceptable que le «catholicisme» ne soit pas présenté en tant que religion dans le programme. Le volet de culture religieuse réfère uniquement au christianisme. Ils rappellent que 80% des parents au primaire et 60% au secondaire optent pour l'enseignement moral et religieux catholique présentement. La grande majorité de la population du Québec se déclare de religion catholique. Ils demandent que la religion catholique soit bien identifiée dans tout programme de culture religieuse.

Des concepts chrétiens et catholiques importants sont omis, selon les parents. La notion chrétienne même de Dieu est absente, soit la

Trinité: Dieu le Père, Dieu le Fils, Dieu le Saint-Esprit. Le programme ne fait pas mention non plus de la Rédemption. La notion de «sacrement» est absente ainsi que celle de «la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie». On ne réfère ni à l'Eglise en tant qu'institution ni à ses nombreux écrits.

Selon les parents, plusieurs aspects importants de la vie de Jésus sont passés sous silence, en particulier ceux qui témoignent de sa divinité: les miracles, les guérisons, la Transfiguration, les apparitions après la Résurrection, l'institution des sacrements et de l'Eglise. Ses enseignements sur Dieu le Père, sur l'Esprit Saint, sur la vie après la mort, sur le pardon des péchés, sur la vie d'un chrétien, sur sa propre personne sont absents. Les «ré-cits marquants» inclus sont traités comme des «mythes».

Le sens spirituel du religieux est absent, disent les parents. Le programme mentionne «Dieu» de façon très passagère et ne fait pas le lien entre la personne humaine et Dieu, selon eux. Il inclut des signes extérieurs du christianisme mais non la pensée et les enseignements chrétiens. Le programme traite de «phénomène religieux» mais en oublie la spiritualité qui est l'âme de la culture religieuse.

Le programme proposé traite du «phénomène religieux». Ce qui réduit le sens de la «culture religieuse», selon les parents. Alors que le Larousse définit ainsi la culture: «ensemble des structures sociales et des manifestations artistiques religieuses, intellectuelles qui définissent un groupe, une société par rapport à une autre», le programme s'en tient à des manifestations extérieures, omettant l'influence de la religion sur les structures sociales sauf de façon très superficielle et évacuant la dimension intellectuelle de la culture religieuse.

... Le concept monothéisme (un seul Dieu) est absent. ...

Le format du programme

Le christianisme est noyé dans l'ensemble des autres religions et croyances, selon les parents. Même si le ministère a annoncé dans les orientations fondamentales du programme que le catholicisme et le protestantisme auraient une place privilégiée, la multitude de contenus venant d'autres religions, spiritualités ou visions du monde submergent l'enseignement chrétien. Cela entraînera un déracinement et une perte d'identité québécoise, chrétienne et catholique, selon eux.

Toutes les religions sont présentées de pairs. Le programme ne prévoit pas d'abord un fondement chrétien et catholique aux jeunes chrétiens.

... Cette façon de procéder sèmera la confusion chez les enfants. Les croyances essentielles et centrales du christianisme ne sont pas mises en évidence. Il y a beaucoup d'éléments disparates qui sont présentés en dehors de leur signification religieuse. Par exemple, le programme présente Noël, dans une liste de fêtes, sans en donner le contexte et côte à côte avec d'autres fêtes, telles que Sukkoth, Hanukkah, Pourin, Id el Fitir, Wesak, Divali, la naissance de guru Nanak, venant d'un éventail de religions et spiritualités.

Une présentation en fonction des éléments essentiels et structuraux et non en fonction de thèmes aléatoires permettrait une meilleure compréhension de la culture catholique ou de toute autre culture religieuse, pensent les parents. ...

La mise en place du programme

Ce n'est pas à l'Etat de décider de la culture religieuse de la prochaine génération, selon

les parents. Ça revient aux chefs religieux de décider à enseigner dans chaque religion.

La formation des enseignants préoccupe les parents. Il est irréaliste de s'attendre à ce qu'un enseignant puisse donner ce cours de façon satisfaisante. Comment une seule personne peut-elle donner tout cet ensemble de cultures religieuses, vu le caractère exclusif et personnel de la croyance religieuse (et de la non-croyance), se demandent-ils? Il semble y avoir beaucoup de place pour la subjectivité, selon les parents.

Comment respecter le projet éducatif catholique de plusieurs institutions secondaires privées, se demandent les parents? Vont-elles donner un cours d'enseignement religieux catholique en plus d'un cours d'éthique et culture religieuse? ...

Dans le volet «Éthique», il n'y a pas de référence aux repères religieux ni à la loi naturelle, disent les parents. Ce volet donne l'impression que toute position est bonne, en autant qu'elle va dans le sens des lois québécoises. Il ne semble pas y avoir de distinction entre lois morales et sociales. On n'y enseigne pas les principes à partir desquels le jeune peut déterminer le bien et le mal dans une situation donnée. Le jeune est laissé à lui-même pour se positionner face à des questions morales.

Nous considérons que les droits des parents sont complètement bafoués avec le futur cours obligatoire d'éthique et culture religieuse.

Association des parents
catholiques du Québec

Le gouvernement a trahi le peuple en faisant enlever de la constitution l'article 93, pour pouvoir passer sa loi 95

En 1997, le gouvernement du Québec d'alors, a fait les démarches nécessaires pour faire abroger l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867 qui protégeait les commissions scolaires confessionnelles.

Avec la complicité du gouvernement fédéral, le gouvernement péquiste, Pauline Marois en tête, a fait enlever cet article 93 de notre constitution, pour permettre au gouvernement du Québec d'adopter sa Loi 95 et de faire disparaître tout enseignement de notre religion catholique dans les écoles.

Avec sa Loi 95, nous avons donc maintenant des écoles d'Etat où Dieu est chassé et où les parents et nos évêques n'ont plus rien à dire dans les programmes d'enseignement. Nous sommes dans une situation aussi pire que dans les pays communistes où l'Etat contrôlait totalement l'enseignement pour procéder au lavage de cerveau des enfants. L'Etat du Québec soi-disant libre s'est emparé de l'enfance en se substituant à l'Eglise et aux parents dans le domaine de l'éducation.

Des ministres et députés sans religion n'ont aucune compétence dans le domaine de l'éducation. Et depuis 1960 tous les gouvernements qui se sont succédés de différents partis se sont appliqués à démolir nos écoles catholiques et à détruire la foi de nos enfants. Et on en voit aujourd'hui les douloureuses conséquences. Les enfants sont si indisciplinés que les professeurs ne peuvent plus enseigner. Ils récoltent ce qu'ils ont semé.

C'est l'Eglise catholique qui a civilisé le Québec et c'est l'Eglise catholique qui a fondé les écoles du Québec.

Pour bien représenter leurs électeurs, nos députés doivent être catholiques et laisser l'Eglise catholique enseigner aux enfants.

Thérèse Tardif.

Nos Evêques ont été chassés de l'école en 1964

Par la Loi 60 créant le Ministère de Education

Qui répondait au vœu des laïcistes. Etatisation

Ce fut le premier pas vers la neutralité scolaire totale de la loi 95

Voici un article de Louis Even, publié une première fois, dans *Vers Demain* du 15 février 1964. Et une deuxième fois en mai 1982 alors que le Ministre Camille Laurin présentait sa loi pour déconfessionnaliser les écoles et abolir les Commissions Scolaires, loi qu'on appelait "restructuration scolaire".

Par la fondation du Ministère de l'Education, les francs-maçons avaient fait un grand pas vers leur objectif de laïciser les écoles. Ensuite, ils ont continué leur travail de déchristianisation dans les écoles en y introduisant la mixité des garçons et filles, l'enseignement du marxisme, de la révolution, les cours de sexe, des films pornographiques, des expériences honteuses, en ignorant la prière, le catéchisme, la morale, etc., etc., etc.

La loi de "restructuration scolaire" a donné un caractère officiel à toute cette débauche. La franc-maçonnerie a fait un pas de géant vers ses buts lucifériens. Et aujourd'hui, en 2007, par la Loi 95, la franc-maçonnerie aura atteint totalement son but. La religion catholique sortie complètement de l'école. On sait qu'est-ce que cela peut donner, des enfants sans religion.

par Louis Even

Ce que le Bill 60 démolit

Le Bill 60 — tout le monde le sait aujourd'hui — jette à terre le système scolaire qui a efficacement servi la population de la province de Québec, et dont tout le monde se trouvait satisfait, avant l'agitation d'une poignée de gauchistes, d'agnostiques, de laïcisans avoués ou sournois, qui, depuis quelques années, font 100 fois plus de tapage que leur nombre, surtout depuis l'avènement des Libéraux au pouvoir à Québec, en 1960.

A entendre ces Voltairiens, on dirait qu'il n'y a eu rien de bon avant eux dans Québec, qu'il n'est sorti de nos écoles que des ratés. Pourtant, tous nos hommes politiques actuels du Québec, nos chefs religieux, nos hommes cultivés, et même les esprits forts qui décrient tant nos institutions aujourd'hui, ont fait leurs études, au moins leur cours primaire, dans ces institutions-là.

Le système que le Bill 60 jette à terre était, de l'avis de tout observateur non préjugé, le meilleur système scolaire au monde, le plus démocratique, le mieux protégé contre la dictature d'Etat, le plus respectueux des croyances religieuses des parents. Notre édifice scolaire était né de la fidélité de nos pères à leur foi et à leur culture. Plutôt que d'accepter du conquérant anglais des gratuités pour payer leurs écoles, à condition qu'on n'y enseigne pas de religion, nos pères préférèrent se grouper autour de leurs Evêques et, malgré leur pauvreté, consentir les sacrifices voulus pour établir eux-mêmes leurs propres écoles, avec Dieu à sa place: la première.

En 1845, naissaient juridiquement les



commissions scolaires. En 1875, après 6 années d'essai d'un ministère de l'instruction publique, le système scolaire, né et grandi à partir d'en bas, fut placé sous la haute juridiction d'un Surintendant de l'Instruction Publique, assisté d'un Conseil. Ce Conseil de l'Instruction Publique comprenait deux comités: un comité catholique, pour voir aux programmes, aux manuels, aux qualifications du personnel enseignant et à l'orientation de l'instruction dans les écoles d'obédience catholique; le Comité protestant, pour les écoles d'obédience protestante. Les deux comités, formant le Conseil au complet, pouvaient se réunir pour traiter de questions communes aux deux.

La religion avait donc sa place dans l'éducation. Nos écoles formaient ainsi à la fois des citoyens et des chrétiens.

Etaient membres du Comité catholique, ex officio, tous les Evêques ayant juridiction dans la province de Québec, plus un nombre égal de laïcs nommés par le gouvernement.

A l'abri des aléas électoraux

Le gouvernement pouvait avoir à aider financièrement, mais il ne mettait pas son nez dans la conduite des écoles. La politique scolaire ne dépendait pas de politiciens favorisés par le sort d'une élection, mais d'hommes distingués composant le Conseil de l'Instruction Publique.

Au cours de ce siècle d'histoire, plusieurs gouvernements se sont succédé à Québec, les uns Conservateurs, d'autres Libéraux, d'autres Union Nationale. Mais le système scolaire restait heureusement à l'abri des caprices ou des manipulations de l'électorat. Le gouvernement pouvait changer de couleur politique, mais nos enfants continuaient de recevoir la même bonne éducation.

L'enseignement savait évoluer avec les développements dans les sciences profanes; mais il savait aussi garder à la formation re-

ligieuse la place importante qui lui revient.

Qui a demandé l'étatisation?

C'est à cette place-là, la place faite à la religion, qu'en veulent les agnostiques et les francs-maçons de chez nous, avec leur Mouvement Laïque de Langue Française, affilié à la Ligue d'Enseignement de France, elle-même fille de la Loge maçonnique, radicalement sectaire, du Grand-Orient.

Lors de la fondation de ce Mouvement Laïque de Langue Française, à Montréal, le 8 avril 1961, un des initiateurs, Jean Le Moyne, déclarait:

"Pour atteindre notre but, la première réforme qui s'impose, c'est la création d'un Ministère de l'Instruction Publique."

Ce ne sont donc pas les parents, encore moins l'Eglise, qui demandent un Ministère de l'Education. Ce ministère est demandé par ceux qui veulent arriver à la laïcisation des écoles, à l'école neutre pour tous, à la destruction graduelle de la foi, en soustrayant les enfants au climat chrétien, depuis l'âge de six ans jusqu'à la fin de leur stage scolaire. On sait à quel degré de déchristianisation les écoles neutres ont conduit la France en l'espace de deux à trois générations.

Evidemment, Gérin-Lajoie et les autres ministres du gouvernement libéral-socialiste de Québec se défendront avec véhémence de vouloir poursuivre ce but, mais la porte est ouverte: le premier point du mouvement maçonnique de McKay, Rioux, Le Moyne et compagnie est gagné.

Les Evêques mis à la porte

C'est la présence des Evêques dans le Comité catholique de l'Instruction Publique qui faisait le plus hurler les laïcisans de toutes nuances, pas seulement dans les officines du Mouvement Laïque de Langue Française, mais aussi dans des articles signés de noms de gens qui se disent catholiques, dans les colonnes du Devoir, de La Presse et des autres journaux à ordre. Eh bien! avec le Bill 60, les Evêques sont chassés du corps des décisions.

Le Bill 60 supprime le poste de Surintendant. Il place tout le système sous la direction suprême d'un Ministre de l'Education, d'un politicien sorti heureux de l'urne électorale.

Le Bill comporte encore un Conseil, le Conseil Supérieur de l'Education, corps mixte de 24 membres, dont au moins 16 catholiques, au moins 4 protestants et au moins un qui ne soit ni catholique ni protestant — tous siégeant ensemble. Or, 22 des 24 membres seront choisis par le gouvernement: il saura qui choisir, qui rejeter. Le texte dit bien que le choix se fera après consultation avec les chefs religieux catholiques et protestants. Consultation tant qu'on voudra, mais la décision reste au gouvernement.

Les deux autres membres du Conseil seront le président de chacun des Comités. Car, pour conserver un reliquat de confessionna-

(suite en page 7)

Nos évêques chassés de l'école

(suite de la page 6)

lité, il y aura encore un Comité catholique et un Comité protestant, ayant le droit de faire des règlements pour la qualification des professeurs, l'approbation des manuels au point de vue religieux et moral, dans les écoles relevant de chacun d'eux. Mais ces règlements devront être approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil, c'est-à-dire par le gouvernement du jour. Le ministre pourra donc opposer son veto, s'il le veut, jusqu'à ce qu'on lui soumette des règlements délestés de tout ce que le ministre jugerait trop "intégriste".

Le Comité catholique, comme le protestant, sera composé de 15 membres. Les Evêques n'y seront plus. On leur concède toutefois le choix de 5 des membres. Là où ils formaient, en personne, la moitié du Comité, nos Evêques devront se contenter de représentants, et seulement pour un tiers du corps entier.

Telle est la part bien écornée faite à l'aspect religieux dans l'éducation sous le nouveau système, même après les légers amendements apportés à contrecœur à la première version du Bill, pour ne pas ignorer complètement le mémoire présenté au gouvernement par les Evêques au sujet du Bill.

C'est un recul considérable sur l'ancien système. C'est surtout l'étatisation du système scolaire, — et les promoteurs ne s'en cachent pas.

Puisse l'avenir ne pas donner trop tôt une deuxième satisfaction au Mouvement Laïque de Langue Française, pour lequel la création d'un Ministère de l'Éducation n'est que le premier pas, nécessaire, vers la neutralité scolaire totale.

Motifs allégués par Gérin-Lajoie

Pour nous, c'est le principe même du Bill qu'il fallait rejeter. C'est la création d'un Ministère de l'Éducation que nous dénonçons carrément. Et pourquoi donc cette étatisation?

Le premier "attendu" préfaçant le texte du Bill 60 se lit ainsi:

"Attendu que tout enfant a le droit de bénéficier d'un système d'éducation qui favorise le plein épanouissement de sa personnalité";

Mais, est-ce que le plein épanouissement de la personnalité de l'enfant était irréalisable sous le système scolaire que le Bill remplace? Est-ce que les 89 années écoulées depuis la loi établissant le Conseil de l'Instruction Publique n'ont produit que des personnalités avortés ou tronquées?

On nous dit que cet "attendu" et les autres qui le suivent ont été introduits à la demande des Evêques. Cela ne nous surprendrait pas, parce que les raisons premièrement données par Gérin-Lajoie pour l'établissement d'un Ministère de l'Éducation ne disaient rien du plein épanouissement de la personnalité de l'enfant — et "plein épanouissement" doit sûrement comporter l'épanouissement religieux, sans quoi le point capital de la vie serait ignoré: les plus brillantes réalisations profanes ne peuvent jamais compenser l'indigence en valeurs éternelles.

Mais quels étaient les motifs allégués par Gérin-Lajoie pour chambarder le système scolaire et en faire une affaire du gouvernement?

Il en donnait trois:

1. A cause de la nature même de l'objectif de l'éducation; cet objectif, disait-il, c'est

d'alimenter la production.

Nous voici loin du plein épanouissement de la personnalité. La conception Gérin-Lajoie de l'éducation ressemble bien plutôt à celle qui prévaut en pays communistes, où la personne est appréciée en fonction de son rendement productif pendant sa vie terrestre — la seule vie à laquelle croient les communistes.

2. A cause, dit Gérin-Lajoie, du grand nombre de personnes concernées: le nombre des professeurs et le nombre des élèves. Le nombre! critère de politicien, comme dans le jeu électoral. Mais si c'est le nombre qui doit faire étatiser un service, pourquoi ne pas étatiser l'habillement, ou la chaussure, ou l'alimentation, tous les citoyens étant là en cause?

3. Parce que, dit Gérin-Lajoie, l'éducation occupe une place importante dans le budget de la nation (du Québec): 600 millions de dollars, dont la moitié par le gouvernement. Par le gouvernement, après avoir été pompés des contribuables par les taxes. Ainsi, une question qui n'est même pas une question de choses, de produits, de richesse réelle, mais une question de piastres, de simples signes, aurait assez de poids pour faire classer l'éducation "affaire de l'Etat"!

Priorité violée par le gouvernement

C'est là une violation des principes. L'autorité en matière d'éducation de l'enfant appartient de droit et en premier lieu aux auteurs (auteur, autorité): aux parents qui ont donné à l'enfant sa vie naturelle, et à l'Eglise qui, par le Baptême, lui a donné sa vie surnaturelle. Le gouvernement, lui, de quoi donc est-il auteur vis-à-vis de l'enfant?

Le rôle de l'Etat en éducation doit en être un de subsidiarité, pour aider, et non pas remplacer ni dominer; et un rôle de suppléance, seulement dans les rares cas où des parents refuseraient d'accomplir leur devoir.

Si c'est pour des raisons financières que les parents ne peuvent pas voir efficacement à l'éducation de leurs enfants, ce ne sont pas les parents qu'il faut mettre de côté, mais le système qui cause cette incapacité finan-

cière. L'obstacle purement financier n'est pas d'ordre naturel, ni d'institution divine. Il provient d'une institution humaine parfaitement changeable, l'institution financière. Et c'est là que le gouvernement a un rôle à accomplir, mais que, justement, il refuse d'accomplir, alors qu'ils s'occupe de plus en plus de ce qui ne le regarde pas.

Quand la production est capable de fournir tous les produits et services nécessaires à une bonne vie, écoles et enseignement y compris, mais que le système financier a surtout comme résultat d'endetter en masse, les corps publics y compris, il y a là un désordre que seul le gouvernement peut faire disparaître, mais qu'il laisse criminellement persister. Et le gouvernement socialiste de Québec a le culot de s'autoriser des effets de ce désordre pour s'attribuer en éducation une suprématie qui constitue un autre désordre.

Voilà ce que l'on comprend à l'école de Vers Demain. Mais voilà, malheureusement, ce qu'ignorent encore trop de gens, et ils se résignent à accepter comme inévitable une centralisation, une étatisation qui serre de plus en plus dans son étau les personnes, les familles et les institutions. Mais, à notre sens, cette ignorance-là est devenue trop crasse aujourd'hui pour rester excusable.

Louis Even

Journal Vers Demain, 15 février 1964

republié en mai 1982

VERS DEMAIN

**Cummuniquez aussi avec
le Journal Vers Demain**

**info@versdemain.org
www.versdemain.org**

**1101 rue Principale, Rougemont
QC — J0L 1M0**

Tél. Rougemont: 450 469-2209

Montréal: 514 856 5714

Fax: 450 469 2601

Demandez des circulaires comme celle-ci Autant que vous pouvez en distribuer

Vous aimez ce que vous venez de lire? Alors abonnez-vous au journal Vers Demain:

4 ans \$20 2 ans \$10 français anglais espagnol polonais

Aidez-nous à répandre cette importante circulaire: (quantité:)

10,000 copies 5,000 1,000 500 250 125 autre.....

Par vos dons, vous pouvez nous aider à imprimer ces circulaires:

Reçu de.....

Adresse.....

Tel.: (.....)



S.V.P., envoyez votre chèque ou mandat-poste à:

Journal Vers Demain, 1101 rue Principale, Rougemont, QC, J0L 1M0 - Canada

Téléphone:(450) 469-2209; fax:(450) 469-2601

Occupons-nous de nos affaires

Le présent document informe les Québécois, que la majorité des parents (80%) tiennent au maintien de leur droit de choisir l'enseignement moral et religieux catholique pour leurs enfants.

Actuellement, au Québec, il y a un profond malaise: le gouvernement prend le contrôle de l'enseignement religieux dans les écoles publiques et privées. La **Loi 95** est l'exemple de ce contrôle, par la mise en place d'un programme «d'éthique et de culture religieuse» imposé par l'État. Dès septembre 2008, ce programme sera mis en application au primaire et au premier cycle du secondaire (1 et 2)

La laïcisation prônée par l'État qui sous-entend neutraliser ou tout mettre sur le même pied n'est pas souhaitée par les divers groupes religieux. (Ce sont les sans-religion qui veulent nous dominer). De plus, redisons qu'il n'appartient pas à l'État de décider de la culture religieuse des prochaines générations, mais aux parents. La responsabilité du contenu des programmes d'enseignement religieux appartient aux chefs religieux, particulièrement à l'Évêque qui a aussi droit de regard sur les intervenants.

Nous félicitons et remercions M. le Cardinal Marc Ouellet qui se dit pour le libre choix des parents de confession catholique ou autre. Nous

l'appuyons dans ses courageuses interventions et avec lui, nous réclamons la suspension de la Loi 95.

Nous déclarons:

1. que la mise en place obligatoire par l'État d'un programme uniforme d'éthique et de culture religieuse est une injustice pour les familles en majorité catholique.
2. que l'abolition de l'article 41 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne (voir ci-après) est une injustice.

Article 41 :

Les parents ou les personnes qui en tiennent lieu ont le droit d'assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants et de l'intérêt de ceux-ci.

Nous demandons:

A M. le Premier Ministre et nos députés:

1. de voir à l'abolition immédiate de la **Loi 95**.
2. de voter une loi qui protégera la priorité des droits des parents en ce qui concerne l'enseignement moral et religieux catholique pour leurs enfants.

Le Comité Action-Parents



*L'Eucharistie,
don de Dieu
pour la vie
du monde*

Tous sont invités au 49e Congrès eucharistique international qui se tiendra à Québec du 15 au 22 juin 2008, sous le thème: «L'Eucharistie, don de Dieu pour la vie du monde»

www.cei2008.ca

Merci de signer et de faire signer la pétition ci-dessous. Faites des photocopies pour en donner aux autres. Pour plus de renseignements, communiquez à l'adresse internet suivante: berd@sympatico.ca

Attendu que les enfants catholiques du primaire, des secondaires 1, 2 et 3, ont plus ou moins la capacité de discerner, i.e. de faire un choix judicieux face à un programme de culture religieuse variée (Assemblée des Évêques du Québec), car le Catholique est en mesure de saisir les autres religions à la condition de bien connaître la sienne.

Attendu que, présentement le Comité des affaires religieuses est en train de préparer un programme uniforme d'état d'éthique et de culture religieuse imposé à tous les niveaux des écoles publiques et aux institutions privées, ce qui brime la liberté de conscience des Catholiques.

Attendu que la Commission Tremblay cite ceci: «**Né Français le peuple canadien est né chrétien ; et c'est pourquoi, dans la mesure où au long de l'histoire il a vécu en profondeur sa culture d'origine, il s'est affirmé peuple d'esprit chrétien**».

Attendu que Québec fêtera en 2008 les 400 ans de ses origines, de son histoire, de son héritage chrétien.

Voici cette pétition pour dire ensemble que nous tenons au maintien du droit des parents de choisir l'enseignement moral et religieux catholique, pour leurs enfants.

Attendu que les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants (Préambule de la Loi sur l'Instruction publique, 1984).

Attendu que les parents continuent majoritairement de choisir l'enseignement moral ou religieux catholique pour leurs enfants — plus de 80 % au primaire et près de 50 % au secondaire — (Données tirées des déclarations de l'effectif scolaire : Secrétariat des affaires religieuses, 2002).

Attendu que les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants (Déclaration Universelle des droits de l'homme, art. 26 (3)). Source : *Charte des droits et libertés de la personne, Wilson et Lafleur, Inc. 1994, 7^e éd., p. 107.*

Attendu que le vrai pluralisme ne demande pas uniformité imposée, mais le respect des autres et de leur croyance (Roméo C. Labbé dans *Cette Nouvelle école de Québec*, 1971).

Nous déclarons

que la mise en place obligatoire d'un programme uniforme d'état d'éthique et de culture religieuse imposé à l'ensemble dont la majorité est pourtant catholique, est une injustice pour ces familles d'origine.

Nous demandons

que le ministre de l'Éducation accorde aux parents catholiques le droit d'exempter leurs enfants du cours d'éthique et de culture religieuse pour les écoles publiques et privées (cours primaire et secondaire); qu'il accorde aux parents qui le demandent l'accès à un programme d'enseignement moral et religieux catholique pour leurs enfants, à l'intérieur de l'horaire scolaire régulier du primaire et du secondaire, dans les écoles publiques et privées;

que les critères de reconnaissance des religions soient établis pour les distinguer des sectes.

Pétition parrainée par le Comité Action-Parents

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Signatures (À L'ENCRE, pas en caractères d'imprimerie) Adresses (adresse complète du domicile)									

N.B. : Ne pas changer le texte. Ne pas écrire votre adresse en lettres mouillées. Signer à l'encre. **Merci pour votre collaboration.**

S.V.P. : Retourner sans tarder à :
Comité Action-Parents, C.P. 54051, rue Marie-de l'Incarnation, Québec (Québec), G1N 4T1